

## Séance du 30 août 2011

### 1. Inauguration de la Tour des Forts :

La journée d'inauguration de la Tour des Forts suite aux travaux de réhabilitation est prévue le samedi 17 septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

Programme de la journée :

- 16H30 / 18H30 : promenade historique dans le village animée par Jean DIF et accompagnée de la troupe musicale « Trompettes Médiévales »
- 17H00 /18H30 : pour les 6-12 ans : chasse au trésor dans le quartier des Forts
- 18H30 : inauguration officielle de la Tour des Forts
- 19 H30 : buffet
- 20 H30 : histoire de la Tour des Forts et du village de Saint-Sandoux théâtralisée
- Feu d'artifice

Expositions :

- A la Tour des Forts : exposition de photos sur Saint-Sandoux et ses environs de Patrice Mureau
- Au centre culturel : exposition des artistes du Foyer de Ceyran

### 2. Approbation de la Modification N°2 du Plan d'Occupation des Sols

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123.10, L 123.13 et R 123.21 et R 123.25 ;  
VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2002 et modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2004 et la révision simplifiée n°1 approuvée le 20/10/2008 ;

VU l'arrêté municipal n° 036 110525 en date du 25 mai 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification N° 2 du Plan d'Occupation des Sols ;

VU le rapport et les conclusions de Monsieur Jean-Paul ZEN Commissaire-enquêteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide d'approuver la modification n°2 du Plan d'occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente délibération

Le dossier du Plan d'occupation des Sols modifié comprend les pièces constitutives suivantes :

- Une notice de présentation
  - Le règlement d'urbanisme
  - Le plan de zonage
  - Le registre d'enquête publique
  - Les pièces administratives
- précise que :
- ✓ la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois et d'une mention dans un journal,
  - ✓ le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public :
    - à la mairie de Saint-Sandoux aux jours et heures d'ouverture au public soit :
      - o les lundis et jeudis : de 14 h à 17 h
      - o les mardis et vendredis : de 10 h à 12 h
      - o les mercredis : de 18 h à 20 h
    - à la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

La présente délibération sera exécutoire :

à compter de sa transmission et réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

La présente délibération, accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols Modifié qui lui est annexé, sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

### 3. EPF SMAF / Adhésions de communes et d'EPCI

M. le Maire expose :

La commune de **ARFEUILLES** (Allier), par délibération en date du 8 avril 2011,

La Communauté de Communes du **HAUT LIVRADOIS** composée des communes de : Aix la Fayette, Bertignat, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, Grandval, Le Monestier, Saint-Amant Roche Savine, Saint Bonnet le Bourg, Saint Bonnet le Chastel, Saint Eloy la Glacière, Saint Germain l'Herm et Sainte Catherine du Fraisse, par délibération en date du 20 décembre 2010.

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 22 février et 28 avril 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, donne son accord aux adhésions précitées.

#### **4. Nomination délégués Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Commune Les Cheires relatif à la demande de désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant par commune qui siègeront à la nouvelle commission intercommunale des impôts directs.

La commission intercommunale des impôts directs interviendra en lieu et place des commissions communales des impôts directs pour les locaux commerciaux. Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne :

- Colette CHALAPHY : commissaire titulaire
- Jean-Henri PALLANCHE : commissaire suppléant

#### **5. Subventions aux Associations exercice 2011**

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de subventions aux diverses associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide les attributions suivantes pour l'année 2011 :

- Amicale de l'Ecole :	250,00 €
- Société de Chasse La Diane :	
- subvention exercice 2011 :	120,00 €
- subvention exceptionnelle :	130,00 €
- Club du Vieux Maismac :	235,00 €
- L'Union des Sapeurs Pompiers :	200,00 €
- Association Troupe Théâtrale de la Veyre :	200,00 €
- Cercle de l'Amitié :	200,00 €
- Association Préservation Patrimoine :	150,00 €
- Association des Donneurs de Sang :	150,00 €
- ASC Ceyran	120,00 €
- Association Sando Vita Gym :	150,00 €

TOTAL : 1 905,00 €

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du Budget Commune 2011.

#### **6. Mise à disposition salle communale Place de l'Eglise**

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle communale située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie Place de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de mettre à disposition la salle communale Place de l'Eglise exclusivement pour les associations de la commune (réunions ou manifestations diverses).

Une convention établira les critères de mise à disposition de ladite salle. Une caution d'un montant de 100,00 € sera demandée.

#### **7. Association Sando Vita Gym Demande mise à disposition salle centre culturel**

Monsieur le Maire informe le conseil de la création d'une nouvelle association au sein de la commune : l'Association Sando Vita Gym qui a demandé la mise à disposition de la salle du centre culturel le vendredi soir pour des cours de gymnastique volontaire.

Le conseil donne son accord pour la mise à disposition de ladite salle, cependant pour le cas où cette salle serait utilisée, les cours auraient lieu dans la salle communale Place de l'Eglise.

D'autre part, à titre dérogatoire une caution de 300 € sera demandée pour la mise à disposition des deux salles.

#### **8. Décision modificative n° 5 Budget Commune 2011 / Virement de crédits**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours pour règlement de factures :

##### CREDITS A OUVRIR :

➤ Chapitre : 23

- Compte : 2313 / « Construction »
- Création d'une nouvelle opération n° 199 «Installation réseaux sanitaires»: +2 400,00 €

##### CREDITS A REDUIRE:

➤ Chapitre : 23

- Compte : 2313 / « Construction »
  - Opération 198 : « Voie d'accès école » : -1 500,00 €
  - Opération 194 : « Trottoirs Allée ND des Prés »: -900,00 €

#### **9. Remplacement d'un agent en période de congés annuels**

Monsieur le Maire fait part au conseil que Madame TIXIER Noëlle adjoint technique en charge de l'entretien des locaux municipaux sera absente à partir du 12 septembre jusqu'au 23 septembre 2011 pour cause de congés annuels et qu'il convient de recruter un agent à raison de 20 heures par semaine pour assurer son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate Monsieur le Maire pour recruter un agent et établir un contrat à durée déterminée à raison de 20 heures par semaine à partir du 12 septembre 2011 jusqu'au 23 septembre 2011 en remplacement de Madame TIXIER Noëlle.

#### **10. Questions diverses :**

- Demande de rachat d'une impasse communale : M. le Maire fait part au conseil de la proposition de Monsieur Gérard COUDERT de rachat d'une impasse communale située rue de la Bareyre entre les parcelles section I n° 856-857-858. Le conseil donne un accord de principe, une évaluation de ladite parcelle sera demandée auprès du service des Domaines. Cette vente sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Au vu des incertitudes liées aux actes administratifs le conseil municipal demande que cette vente soit conclue par un acte notarié.
- Ramassage des ordures ménagères et des bacs de tri sélectif : Suite au manque de civisme des habitants de Saint-Sandoux, le conseil municipal engage une réflexion sur la mise en place d'un ramassage individuel des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif.

- Intervention de Colette CHALAPHY : les emplacements réservés aux poubelles collectives pourraient être cachés par des panneaux de bois (par exemple Rue du Commerce et Côte des Chartres.)
- Réponse de Denis FOURNIER : du matériel a été acheté pour cet aménagement, le service technique ne l'a pas réalisé par manque de temps.
- Intervention de Denis FOURNIER : Transfert de l'arrêt de bus scolaire Place de la Mairie: pendant les travaux de rénovation de façade de la Tour des Forts, l'arrêt de bus Place de la Mairie sera transféré à l'arrêt de bus sur le parking de l'école.
- Intervention d'Emma RAGO : Le vide grenier du Club du Vieux Maismac aura lieu le 11 septembre prochain. Les exposants s'installeront Place des Forts, Rue de l'Arbre Blanc, Rue de l'Eglise et Place de l'Eglise. Comme les autres années la circulation e le stationnement seront interdits Place des Forts, Rue de l'Arbre Blanc, Rue de l'Eglise et Place de l'Eglise.
- Intervention de Laurence LANDILLON : les élections du conseil municipal des enfants auront lieu début octobre. Cette année, afin de permettre à un maximum d'enfants de participer à cette élection, une modification a été apportée au règlement : les élus sortants ne pourront pas se représenter.

Séance levée à 22 h 15